

PROCÈS-VERBAL

Séance du 8 décembre 2025

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ce huitième jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq à dix-sept heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : le maire Steven Blaney et les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers (partiellement), Anthony Dufour, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Isabelle Lefebvre, Éric Nadeau, Alain Quirion, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte, Anick Tremblay et Anne-Marie Tremblay formant quorum sous la présidence du président du conseil Jean Leblond.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général et Marlyne Turgeon, greffière.

CV3020

Ouverture de la séance

Le président du conseil confirme le quorum et déclare la séance ouverte.

CV3021

Mot de bienvenue du président du conseil

Le président du conseil prend la parole.

CV3022

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 8 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV3023

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3024

Période de questions pour les personnes présentes

Environ 40 personnes assistent à la séance. Quatre personnes prennent la parole.

CV3025

Période de questions transmises électroniquement

Deux questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière.

Le président du conseil et les personnes qu'il désigne répondent aux questions.

CV3026

Approbation du procès-verbal du conseil de la Ville de la séance du 24 novembre 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de la Ville tenue le 24 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV3027

Dépôt du procès-verbal du comité exécutif de la séance du 18 novembre 2025

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 18 novembre 2025 est déposé.

CV3028

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du maire et des membres du conseil de la Ville

Document d'aide à la décision GRE-2025-053-R-1

La déclaration des intérêts pécuniaires du maire Steven Blaney et des membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Anthony Dufour, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Jean Leblond, Isabelle Lefebvre, Éric Nadeau, Alain Quirion, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte, Anick Tremblay et Anne-Marie Tremblay est déposée, à titre d'information.

CV3029

Rapport relatif au dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des directeurs de cabinet

Document d'aide à la décision [GRE-2025-059](#)

Le rapport relatif au dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de René Gagnon, Directeur du Bureau de la mairie, de Jonathan Tanguay, Directeur du cabinet de la conseillère désignée Isabelle Lefebvre, et d'Édouard Castonguay-Foisy, Directeur du cabinet de la conseillère désignée Karine Lavertu, est déposé, à titre d'information.

CV3030

Dépôt du procès-verbal de correction du Règlement RV3554 constituant le comité consultatif d'urbanisme

Document d'aide à la décision [GRE-2025-058](#)

Le procès-verbal de correction du Règlement RV3554 constituant le comité consultatif d'urbanisme est déposé, à titre d'information.

CV3031

Dépôt du registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du conseil de la Ville de Lévis, d'une valeur excédant 200 \$

Document d'aide à la décision [GRE-2025-055](#)

Le registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du conseil de la Ville de Lévis, joint au sommaire décisionnel GRE-2025-055, est déposé, à titre d'information.

CV3032

Dépôt du registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du personnel d'un cabinet, d'une valeur excédant 200\$

Document d'aide à la décision [GRE-2025-056](#)

Le registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage du personnel d'un cabinet, joint au sommaire décisionnel GRE-2025-056, est déposé, à titre d'information.

CV3033

Dépôt des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025

Document d'aide à la décision [TMD-2025-034](#)

Le rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025, joint au sommaire décisionnel TMD-2025-034, est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CV3034

Proposition principale

Création de la commission des finances et de l'administration

Document d'aide à la décision [DG-2025-015](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2665;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

De créer la commission des finances et de l'administration, jointe au sommaire décisionnel DG-2025-015.

Proposition d'amendement

Amendement à la proposition principale relative à la « Création de la commission des finances et de l'administration »

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau

D'amender la proposition principale relative à la « Création de la commission des finances et de l'administration », par la modification de clause 3 « Composition de la commission », afin de prévoir 5 membres du conseil de la Ville, et ce, en sus du maire à titre de membres de la commission.

À la demande du membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson, le président du conseil appelle le vote sur la proposition d'amendement.

Les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Anthony Dufour, Isabelle Lefebvre et Éric Nadeau votent en faveur de la proposition d'amendement.

Les membres du conseil de la Ville Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Alain Quirion, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte, Anick Tremblay et Anne-Marie Tremblay, le président du conseil Jean Leblond et le maire Steven Blaney votent en défaveur de la proposition d'amendement.

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement rejetée à la majorité.

La proposition d'amendement est rejetée à la majorité

La proposition principale est adoptée à l'unanimité

CV3035

Proposition principale

Création de la commission de l'eau et de l'environnement

Document d'aide à la décision [DG-2025-016](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2666;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour

De créer la commission de l'eau et de l'environnement, jointe au sommaire décisionnel DG-2025-016.

Proposition d'amendement

Amendement à la proposition principale relative à la « Création de la commission de l'eau et de l'environnement »

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau

D'amender la proposition principale relative à la « Création de la commission de l'eau et de l'environnement », par la modification de clause 3 « Composition de la commission », afin de prévoir 5 membres du conseil de la Ville, et ce, en sus du maire à titre de membres de la commission.

À la demande du membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte, le président du conseil appelle le vote sur la proposition d'amendement.

Les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Anthony Dufour, Isabelle Lefebvre et Éric Nadeau votent en faveur de la proposition d'amendement.

Les membres du conseil de la Ville Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Alain Quirion, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte, Anick Tremblay et Anne-Marie Tremblay, le président du conseil Jean Leblond et le maire Steven Blaney votent en défaveur de la proposition d'amendement.

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement rejetée à la majorité.

La proposition d'amendement est rejetée à la majorité

La proposition principale est adoptée à l'unanimité

CV3036 modifiée par CV3141

Création de la commission de la planification intégrée du territoire

Document d'aide à la décision [DG-2026-004-R-2](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2667;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

De créer la commission de la planification intégrée du territoire, jointe au sommaire décisionnel DG-2026-004-R-2.

Proposition d'amendement

Amendement à la proposition principale relative à la « Création de la commission de la planification intégrée du territoire »

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau

D'amender la proposition principale relative à la « Création de la commission de la planification intégrée du territoire », par la modification de clause 3 « Composition de la commission », afin de prévoir 5 membres du conseil de la Ville, et ce, en sus du maire à titre de membres de la commission.

À la demande du membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte, le président du conseil appelle le vote sur la proposition d'amendement.

Les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Anthony Dufour, Isabelle Lefebvre et Éric Nadeau votent en faveur de la proposition d'amendement.

Les membres du conseil de la Ville Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Alain Quirion, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte, Anick Tremblay et Anne-Marie Tremblay, le président du conseil Jean Leblond et le maire Steven Blaney votent en défaveur de la proposition d'amendement.

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement rejetée à la majorité.

La proposition d'amendement est rejetée à la majorité

La proposition principale est adoptée à l'unanimité

CV3037

Création de la commission de la sécurité urbaine

Document d'aide à la décision [DG-2025-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2668;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

De créer la commission de la sécurité urbaine, jointe au sommaire décisionnel DG-2025-018.

Proposition d'amendement

Amendement à la proposition principale relative à la « Création de la commission de la sécurité urbaine »

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau

D'amender la proposition principale relative à la « Création de la commission de la sécurité urbaine », par la modification de clause 3 « Composition de la commission », afin de prévoir 5 membres du conseil de la Ville, et ce, en sus du maire à titre de membres de la commission.

À la demande du membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte, le président du conseil appelle le vote sur la proposition d'amendement.

Les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Anthony Dufour, Isabelle Lefebvre et Éric Nadeau votent en faveur de la proposition d'amendement.

Les membres du conseil de la Ville Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Alain Quirion, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte, Anick Tremblay et Anne-Marie Tremblay, le président du conseil Jean Leblond et le maire Steven Blaney votent en défaveur de la proposition d'amendement.

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement rejetée à la majorité.

La proposition d'amendement est rejetée à la majorité

La proposition principale est adoptée à l'unanimité

CV3038

Création de la commission des services à la communauté

Document d'aide à la décision [DG-2025-019](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2669;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

De créer la commission des services à la communauté, jointe au sommaire décisionnel DG-2025-019.

Proposition d'amendement

Amendement à la proposition principale relative à la « Création de la commission des services à la communauté »

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau

D'amender la proposition principale relative à la « Création de la commission des services à la communauté », par la modification de clause 3 « Composition

de la commission », afin de prévoir 5 membres du conseil de la Ville, et ce, en sus du maire à titre de membres de la commission.

À la demande du membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte, le président du conseil appelle le vote sur la proposition d'amendement.

Les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Anthony Dufour, Isabelle Lefebvre et Éric Nadeau votent en faveur de la proposition d'amendement.

Les membres du conseil de la Ville Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Alain Quirion, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte, Anick Tremblay et Anne-Marie Tremblay, le président du conseil Jean Leblond et le maire Steven Blaney votent en défaveur de la proposition d'amendement.

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement rejetée à la majorité.

La proposition d'amendement est rejetée à la majorité

La proposition principale est adoptée à l'unanimité

CV3039

Désignations de membres du conseil de la Ville à titre de membres de commissions, de comités et d'organismes

Document d'aide à la décision [DG-2025-020-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2678;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte

De désigner les membres du conseil de la Ville aux différents comités, commissions et organismes, indiqués au sommaire décisionnel DG-2025-020-R-1.

Sous réserve de l'entrée en vigueur du Règlement RV3576 modifiant le Règlement RV3554 constituant le comité consultatif d'urbanisme, de désigner les membres du conseil de la Ville à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme, indiqués au sommaire décisionnel DG-2025-020-R-1, de même que de décréter que ces désignations prennent effet le jour de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Sous réserve de l'entrée en vigueur du Règlement RV3575 modifiant le Règlement RV3555 constituant le comité consultatif d'urbanisme en patrimoine, de désigner les membres du conseil de la Ville à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine, indiqués au sommaire décisionnel DG-2025-020-R-1, et de décréter que ces désignations prennent effet le jour de l'entrée en vigueur de ce règlement.

À la demande du membre du conseil de la Ville Anthony Dufour, le président du conseil appelle le vote sur la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Benoit Forget-Chiasson, Karine Lavertu, Alain Quirion, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte, Anick Tremblay et Anne-Marie Tremblay, le président du conseil Jean Leblond et le maire Steven Blaney votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Anthony Dufour, Isabelle Lefebvre et Éric Nadeau votent en défaveur de la proposition.

Le président du conseil déclare la proposition adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

CV3040

Abolition de comités et commissions et abrogation de résolutions afférentes
Document d'aide à la décision [DG-2025-021](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2670;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

D'abolir les commissions et les comités et d'abroger en conséquence les résolutions afférentes indiquées au sommaire décisionnel DG-2025-021.

Adoptée à l'unanimité

CV3041

Désignation d'un représentant de l'employeur au comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21190)
Document d'aide à la décision [FIN-2025-056](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2644;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

De désigner Jean-Marc Bard, à titre de représentant de l'employeur au comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21190), pour un mandat de trois ans.

Adoptée à l'unanimité

CV3042

Affectation du solde disponible de règlements d'emprunt fermés au remboursement par anticipation lors des émissions d'obligations de

février, mai et novembre 2026

Document d'aide à la décision [FIN-2025-057](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2664;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

D'affecter les soldes disponibles des règlements d'emprunts identifiés ci-dessous à la réduction du solde de l'emprunt d'où provient le solde disponible lors de son refinancement :

- RV-2009-08-50 : 40 900 \$;
- RV-2012-11-58 : 163 998 \$;
- RV-2016-15-44 : 101 700 \$;
- RV-2019-19-06 : 10 400 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV3043

Embauche d'une Directrice générale adjointe – services à la communauté et intelligence d'affaires à la Direction générale

Document d'aide à la décision [GCH-2025-082-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2679;

En conséquence,

Il est proposé par le maire Steven Blaney
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

D'embaucher Annie Gaudreault, à titre de Directrice générale adjointe – services à la communauté et intelligence d'affaires à la Direction générale et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties, joint au sommaire décisionnel GCH-2025-082-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV3044

Intervention à l'acte de cession finale concernant le lot 6 628 967 du cadastre du Québec à intervenir entre l'Office municipal d'habitation de Lévis et Mission unitaînés

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2025-039](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2680;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

D'intervenir à l'acte de cession finale concernant le lot 6 628 967 du cadastre du Québec, à intervenir entre l'Office municipal d'habitation de Lévis et Mission unitaînés et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, aux fins suivantes :

- de déclarer et garantir à l'Office municipal d'habitation de Lévis, les mêmes déclarations et garanties octroyées à Mission unitaînés suivant les termes de l'accord-cadre et de la cession initiale, incluant de ce fait le consentement de la Ville à ce que le cessionnaire soit l'Office municipal d'habitation de Lévis;
- d'accorder la mainlevée du droit de résolution résultant de l'acte de cession initiale portant le numéro 28 751 351, publié le 11 juin 2024 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis.

Conditionnellement à la conclusion de l'acte de cession finale, d'autoriser la conclusion d'une quittance en faveur de Mission unitaînés et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3045

Adoption des prévisions budgétaires 2026 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière

Document d'aide à la décision [ENV-MR-2025-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2646;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

D'adopter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière pour l'année 2026, telles qu'adoptées par son conseil d'administration, par sa résolution 53-25, et jointes au sommaire décisionnel ENV-MR-2025-007.

Adoptée à l'unanimité

CV3046

Modification de la résolution CV-2023-00-42 « Pouvoirs nécessaires à l'exécution de fonctions à titre d'inspecteur régional en foresterie et modification de la résolution CV-2004-04-95 « Nomination d'un inspecteur pour l'émission des permis et certificats et la délivrance d'avis et de constats d'infraction relatives aux boisés privés » »

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-134](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2649;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Audrey Bédard

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

De modifier la résolution CV-2023-00-42 « Pouvoirs nécessaires à l'exécution de fonctions à titre d'inspecteur régional en foresterie et modification de la résolution CV-2004-04-95 « Nomination d'un inspecteur pour l'émission des permis et certificats et la délivrance d'avis et de constats d'infraction relatives aux boisés privés » » par l'ajout, à la fin du premier alinéa, des mots suivants :

« et pour l'émission de permis et certificats et la délivrance d'avis et de constats d'infraction relatives au Règlement de contrôle intérimaire RV3535 relatif à la conservation des milieux naturels. ».

Adoptée à l'unanimité

CV3047

Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (véloce III), volet 3, pour l'entretien de la route verte et de ses embranchements auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'année 2026

Document d'aide à la décision [DEI-2025-006](#)

ATTENDU QUE le programme d'aide aux infrastructures de transport actif (véloce III) a pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes ;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci ;

ATTENDU QUE le projet mentionné plus haut est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme, estimé à 414 004 \$, toutes taxes incluses, et que le montant demandé au ministère est de 113 872 \$;

ATTENDU QU'afin de déposer une demande d'aide financière, la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2655;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (véloce III), volet 3, pour l'entretien de la route verte et de ses embranchements.

De confirmer l'engagement de la Ville à respecter les modalités d'application en vigueur pour ce programme.

De reconnaître que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

D'autoriser et de certifier que François Bélanger, Directeur de l'entretien des infrastructures, est désigné à titre de représentant de la Ville et qu'il est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

De transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité

CV3048

Demande de crédits additionnels pour les frais afférents à la revitalisation de terrains (site de l'ex-domaine Val-des-Bois, situé à proximité du chemin Saint-Roch, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2025-038](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2652;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte

D'affecter des crédits additionnels au montant de 69 200 \$, correspondant à une partie des revenus de la vente de gré à gré de biens mobiliers pour couvrir les frais afférents à la revitalisation de terrains (site de l'ex-domaine Val-des-Bois, situé à proximité du chemin Saint-Roch, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy), indiqués au sommaire décisionnel APGI-GI-2025-038.

Adoptée à l'unanimité

CV3049

Besoin de main-d'œuvre à la Direction du bureau de la sécurité civile

Document d'aide à la décision [GCH-2025-075](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2654;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction du bureau de la sécurité civile, précisé au sommaire décisionnel GCH-2025-075, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV3050

Calendrier des séances ordinaires du comité exécutif pour l'année 2026

Document d'aide à la décision [GRE-2025-050](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2681;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du comité exécutif pour l'année 2026, joint au sommaire décisionnel GRE-2025-050.

Adoptée à l'unanimité

CV3051

Calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2026 et mandat à la greffière relatif au calendrier révisé

Document d'aide à la décision [GRE-2025-051](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2682;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2026, joint au sommaire décisionnel GRE-2025-051.

De mandater la greffière pour la préparation d'un calendrier révisé des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2026, afin de prévoir une deuxième séance ordinaire du conseil de la Ville pour les mois de février, avril, mai, juin, septembre, octobre et novembre 2026, pour approbation par ce conseil.

Adoptée à l'unanimité

CV3052

Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance

mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Saint-Henri

Document d'aide à la décision [INC-2025-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2653;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Audrey Bédard

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

De conclure l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Saint-Henri, jointe au sommaire décisionnel INC-2025-014, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3053

Récupération des sommes relatives à la disposition de véhicules et d'équipements pour l'encan pour l'année 2026

Document d'aide à la décision [DEI-EM-2025-006](#)

ATTENDU QUE les équipements ou véhicules ont été identifiés en surplus, désuets ou hors d'usage ;

ATTENDU QUE les services de la Direction de la disposition des biens du Centre d'acquisitions gouvernementales du Gouvernement du Québec ou des entreprises privées reconnues par la Ville pour la disposition de biens ont été retenus pour la disposition de ces équipements ou véhicules ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2656;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

D'autoriser la récupération des sommes perçues afin de les réinvestir dans l'achat d'équipements ou dans des dépenses en immobilisation, pour l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité

CV3054

Demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations (volet 2.2)

Document d'aide à la décision [DVC-BIB-2025-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2659;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay

De déposer une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'appel à projets du programme d'aide aux immobilisations (volet 2.2), intervention visant un bien immeuble et les équipements intégrés, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3055

Adoption du plan d'action 2025-2026 à l'égard des personnes handicapées
Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-024](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2661;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

D'adopter le plan d'action 2025-2026 à l'égard des personnes handicapées, joint au sommaire décisionnel DVC-DSC-2025-024.

Adoptée à l'unanimité

CV3056

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté
Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2025-016](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2662;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

D'accorder l'aide financière aux organismes de la communauté, indiquée au sommaire décisionnel DVC-SPO-2025-016, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV3057

Avis de motion du Règlement RV3573 abrogeant le Règlement RV-2002-00-21 constituant la Commission consultative d'urbanisme et

d'aménagement de la Ville et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [DG-2025-022](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3573 abrogeant le Règlement RV-2002-00-21 constituant la Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel DG-2025-022.

Ce règlement a pour objet d'abroger la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville.

CV3058

Avis de motion du Règlement RV3574 abrogeant le Règlement RV-2003-01-45 constituant la Commission consultative de la culture et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [DG-2025-023](#)

Le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3574 abrogeant le Règlement RV-2003-01-45 constituant la Commission consultative de la culture et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel DG-2025-023.

Ce règlement a pour objet d'abroger la commission consultative de la culture.

CV3059

Avis de motion du Règlement RV3572 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [FIN-2025-058](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3572 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel FIN-2025-058.

Ce règlement a pour objet de fixer la tarification applicable pour l'ensemble des biens et services offerts par la Ville.

CV3060

Avis de motion du Règlement RV3577 modifiant le Règlement RV3511 sur le traitement des membres du conseil de la Ville, dépôt du projet de règlement et présentation du projet de règlement

Document d'aide à la décision [GRE-2025-054-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean Leblond donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3577 modifiant le Règlement RV3511 sur le traitement des membres du conseil de la Ville et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel GRE-2025-054-R-1.

Ce règlement a pour objet de modifier le traitement des membres du conseil de la Ville, soit en y apportant un ajustement à la rémunération de base et additionnelle.

Présentation du Projet de règlement :

Le membre du conseil de la Ville Jean Leblond présente le Projet de règlement, selon la présentation jointe au sommaire décisionnel GRE-2025-054-R-1, comme suit :

Présentation

Le Projet de règlement modifiant le Règlement RV3511 sur le traitement des membres du conseil de la Ville a pour objet de modifier le traitement des membres du conseil de la Ville, soit en y apportant un ajustement à la rémunération de base et additionnelle.

La rémunération du maire n'est pas modifiée par ce Projet de règlement. La rémunération proposée par le Projet de règlement est la suivante pour les postes suivants :

Rémunération de base :

- Membre du conseil de la Ville : une rémunération de base de 44 983\$

Rémunération additionnelle :

- Maire suppléant : 8 497\$
- Président du conseil de la Ville : 23 631\$
- Vice-président du conseil de la Ville : 5 908\$
- Vice-président du comité exécutif : 42 370\$
- Membre du comité exécutif : 32 870\$
- Président d'un conseil d'arrondissement : 13 546\$
- Vice-président d'un conseil d'arrondissement : 3 360\$ ou 3 192\$ (Chutes-de-la-Chaudière-Ouest)
- Président d'un comité et commission de la Ville : 6 384\$ ou 15 884\$
- Vice-président d'un comité et commission de la Ville : 4 275\$
- Membre d'un comité et commission de la Ville : 3 192\$
- Président, vice-président et membre d'un organisme : selon le tarif établi par cet organisme

Comme déjà mentionné au Règlement RV3511 sur le traitement des membres du conseil de la Ville, la rémunération prévue à ce règlement est indexée pour chaque exercice financier, conformément à l'article 5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*. Le Projet de règlement ne modifie pas cet article du Règlement RV3511. Conséquemment, l'article 5 de ce règlement est maintenu et est déjà en vigueur, de même qu'il prévoit l'indexation de la rémunération comme ceci :

« L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation qui est établi selon le taux établi au Protocole des conditions de travail des cadres de la Ville de Lévis. À l'expiration de ce protocole, le taux d'augmentation établi pour la dernière année demeure en vigueur jusqu'à ce que ce protocole soit remplacé ou amendé, et le nouveau taux d'augmentation est applicable à compter de la date de son adoption, sans effet rétroactif. Lorsque le résultat de l'indexation comporte une partie décimale, il est tenu compte uniquement de la

première décimale. »

Comme déjà mentionné au Règlement RV3511 sur le traitement des membres du conseil de la Ville, ce règlement prévoit que le maire suppléant reçoit une rémunération de base égale à celle du maire lorsqu'il le remplace pour une période d'au moins 60 jours continus. Cette rémunération additionnelle est versée à compter du 61^e jour jusqu'au jour où cesse le remplacement.

Ce règlement entrera en vigueur à compter du 1^{er} mars 2026.

CV3061

Avis de motion du Règlement RV3575 modifiant le Règlement RV3555 constituant le comité consultatif d'urbanisme en patrimoine et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-038](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3575 modifiant le Règlement RV3555 constituant le comité consultatif d'urbanisme en patrimoine et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2025-038.

Ce règlement a pour objet de modifier la composition des membres du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine.

CV3062

Avis de motion du Règlement RV3576 modifiant le Règlement RV3554 constituant le comité consultatif d'urbanisme et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-040](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3576 modifiant le Règlement RV3554 constituant le comité consultatif d'urbanisme et il dépose le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2025-040.

Ce règlement a pour objet de modifier la composition des membres du comité consultatif d'urbanisme.

CV3063

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3064

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

Le membre du conseil de la Ville Jean Demers quitte son siège pendant la prise en considération de l'affaire suivante et il reprend son siège avant la prise en considération de la proposition d'amendement relative à l'affaire suivante.

CV3065

Proposition principale

Création d'un espace ou d'une tribune de presse

ATTENDU QUE le résultat des élections présente un choix démocratique varié incluant maintenant trois partis politiques représentés au conseil de la Ville, une première à Lévis depuis les fusions municipales ;

ATTENDU QUE les échanges avec les médias ne semblent pas possibles dans la salle du conseil de la Ville, excepté les conférences de presse officielles de la Ville, et que bien souvent les échanges doivent se faire dans le corridor, gênant la circulation et sans arrière-plan approprié et professionnel pour représenter la Ville ;

ATTENDU QUE des grandes villes, telles que Montréal, Québec, Laval et Gatineau, ont déjà leur tribune de presse consacrée et permettent ainsi l'exercice normal et confortable de la démocratie dans un décor aménagé aux couleurs officielles de la ville ;

ATTENDU QUE les médias ont un rôle important à jouer dans l'information du public et qu'ils devraient bénéficier d'un espace de travail adéquat pour compléter leurs interventions et mieux effectuer leur travail ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Audrey Bédard
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau

Que l'administration se penche rapidement sur l'aménagement d'un espace confortable non partisan aux couleurs de la Ville pour accueillir les partis et journalistes à l'hôtel de ville, afin de réaliser des conférences de presse ou des mêlées de presse à n'importe quel moment, accessible à tous les membres du conseil de la Ville.

Proposition d'amendement

Amendement à la proposition principale relative à la « Création d'un espace ou d'une tribune de presse »

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

D'amender la proposition principale relative à la « Création d'un espace ou d'une tribune de presse », par le remplacement, à l'alinéa, des mots « Que l'administration se penche rapidement », par les mots « Que la Direction générale analyse la demande et qu'elle identifie des lieux possibles, qui seront soumis au comité exécutif par la suite, pour la fin du mois de janvier 2026, ».

Proposition d'amendement adoptée à l'unanimité

Proposition principale amendée

Création d'un espace ou d'une tribune de presse

ATTENDU QUE le résultat des élections présente un choix démocratique varié incluant maintenant trois partis politiques représentés au conseil de la Ville, une première à Lévis depuis les fusions municipales ;

ATTENDU QUE les échanges avec les médias ne semblent pas possibles dans la salle du conseil de la Ville, excepté les conférences de presse officielles de la Ville, et que bien souvent les échanges doivent se faire dans le corridor, gênant la circulation et sans arrière-plan approprié et professionnel pour représenter la Ville ;

ATTENDU QUE des grandes villes, telles que Montréal, Québec, Laval et Gatineau, ont déjà leur tribune de presse consacrée et permettent ainsi l'exercice normal et confortable de la démocratie dans un décor aménagé aux couleurs officielles de la ville ;

ATTENDU QUE les médias ont un rôle important à jouer dans l'information du public et qu'ils devraient bénéficier d'un espace de travail adéquat pour compléter leurs interventions et mieux effectuer leur travail ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Audrey Bédard
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau

Que la Direction générale analyse la demande et qu'elle identifie des lieux possibles, qui seront soumis au comité exécutif par la suite, pour la fin du mois de janvier 2026, sur l'aménagement d'un espace confortable non partisan aux couleurs de la Ville pour accueillir les partis et journalistes à l'hôtel de ville, afin de réaliser des conférences de presse ou des mêlées de presse à n'importe quel moment, accessible à tous les membres du conseil de la Ville.

Proposition principale amendée adoptée à l'unanimité

CV3066

Félicitations au Club lions de Breakeyville

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le Club lions de Breakeyville pour l'excellence dans l'organisation et la tenue de la *Parade de Noël*, le 6 décembre 2025, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV3067

Félicitations à Réjean Pérusse, Directeur du service de la sécurité incendie et aux pompières et pompiers

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Réjean Pérusse, Directeur du service de la sécurité incendie, et les pompières et pompiers pour l'excellence dans l'organisation et la tenue du *Noël des pompiers*, le 7 décembre 2025, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV3068

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3069

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

À 18 h 38, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Steven Blaney, maire

Marlyne Turgeon, greffière

Jean Leblond, président du conseil